

Pôle communication
Tél : 24 65 42

Mardi 24 mars 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Disponibilité des places aux examens pratiques du permis de conduire

Le gouvernement, via sa direction des Infrastructures, de la topographie et des transports (DITTT), informe le public qu'en raison de contraintes organisationnelles temporaires, le nombre de places disponibles pour les examens pratiques du permis de conduire sera fortement réduit durant plusieurs semaines.

Les places d'examens pratiques seront attribuées exclusivement aux auto-écoles, dans le cadre de quotas limités.

Dans ce contexte, la mobilisation de l'ensemble des auto-écoles est essentielle afin d'assurer une utilisation optimale des créneaux disponibles et de garantir le bon déroulement des épreuves.

À ce titre, le gouvernement souhaite qu'une attention particulière soit portée sur la présentation de candidats disposant d'un niveau de préparation suffisant, notamment au regard des évaluations réalisées en amont.

Toutefois, cette situation n'impacte pas la tenue des épreuves théoriques du code de la route, qui demeurent pleinement accessibles aux candidats libres et aux auto-écoles selon les modalités habituelles.

L'ensemble des équipes de la DITTT reste pleinement mobilisé pour un retour à une programmation normale des examens pratiques dans les meilleurs délais.

Le gouvernement remercie les auto-écoles ainsi que le public pour leur compréhension, leur coopération et leur engagement durant cette période.

* *
*